Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2023

PRESENTS :
M.M.CAPRASSE, Bourgmestre-Président;
J.DEVILLE, M.KNODEN, P.CARA, J.GUILLAUME, Echevins;
C.FETTEN, C.PHILIPPART, M.PHILIPPE, A.LAMBORELLE, A-S.GADISSEUX, N.GERADIN, V.PENOY, C.CRINS, F. MATHURIN, P. DUBUISSON, F. MARVILLE, M BUYTAERT, Conseillers communaux
J-Y BROUET, Directeur général

OBJET : Assemblées générales ordinaire et extraordinaire d'ORES Assets le 14/12/2023
Ordre du jour
Délégation aux représentants de la commune de reporter les décisions à l'AG

Projet de délibération

Le Conseil Communal,

Vu les convocations adressées par courrier le 24/10/2023, par l'Intercommunale ORES Assets aux fins de participer aux Assemblées générales ordinaire et extraordinaire d'ORES Assets qui se tiendront le 14 décembre 2023 à 18h30, dans les locaux Avenue Jean Monnet n°2 à 1348 Louvain-la-Neuve ;

Vu les articles L1523-2,8°, L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et les statuts de l'Intercommunale d'ORES Assets;

Considérant l'affiliation de la Commune à l'Intercommunale ORES Assets ;

Vu les documents de travail annexés aux susdites convocations, relatifs aux différents points inscrits aux ordres du jour ;

Considérant que les ordres du jour, sur lesquels le Conseil doit se prononcer, portent sur :

Assemblée générale ordinaire :

1. Plan Stratégique ;
2. Modifications statutaires.

Assemblée générale extraordinaire :

1. Opération de scission partielle par absorption de l'AIESH afférente à la distribution d'énergie sur le territoire de la ville de Couvin (sections communales de Boussu-en-Fagne, Couvin, Frasnes-lez-Couvin, Mariembourg et Pétigny).

Sur proposition du Collège communal,
Après en avoir délibéré,
D E C I D E, par oui, non et abstention,

Article 1 : De marquer son accord sur chacun des points inscrits aux ordres du jour de l'Assemblée générale ordinaire et de l'Assemblée générale extraordinaire qui se tiendront le 14/12/2023, tels qu'ils sont repris dans les convocations, et sur les propositions de décision y afférentes, à savoir :

Assemblée générale ordinaire :

1. Plan Stratégique ;
2. Modifications statutaires.

Assemblée générale extraordinaire :

2. Opération de scission partielle par absorption de l'AIESH afférente à la distribution d'énergie sur le territoire de la ville de Couvin (sections communales de Boussu-en-Fagne, Couvin, Frasnes-lez-Couvin, Mariembourg et Pétigny).

Article 2 : De charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil Communal du 29.01.2019, de rapporter la présente délibération telle quelle aux Assemblées générales ordinaire et extraordinaire d'ORES Assets.

Article 3 : De charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie de celle-ci au siège social de l'Intercommunal d'ORES Assets.

Projet de délibération

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J-Y.BROUET

Le Président,
(s)M.CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

Le Bourgmestre
M.CAPRASSE